

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 18 MARS 2025

DELIBERATION 2025_038

Objet : Attribution de subvention à l'association Flandre-Lys autonomie

Séance du mardi dix-huit mars deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le douze mars deux mille-vingt-cinq.

Présents (59) :

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Danielle MAMETZ - Didier PELISSIER (Suppléant) - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Yves DEBRUYNE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Laurence BARROIS - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (15) :

Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Gilles DEVIENNE à Gaëlle LEFEVRE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Pierre GRANDGENEVRE à Arnaud DEVILLEZ - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Philippe GRIMBER - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Audrey SCHERRIER à Michel DUHOO - Céline SAUZEAU à Bernard DENTENER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Dominique WALBROU à Joël DEVOS - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Carole DELAIRE à Régis DUQUENOY - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL à Stéphanie FENET

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 74

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 18 MARS 2025

DELIBERATION 2025_038

Objet : Attribution de subvention à l'association Flandre-Lys autonomie

Les Centres Locaux d'Information et de Coordination Gériatologiques ont pour objet de promouvoir l'accueil, l'information, l'orientation, l'accompagnement et le suivi des personnes âgées ou handicapées et le soutien aux proches.

Ils ont pour vocation d'aider les personnes âgées, soit directement, soit par le biais d'organismes, à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la préservation d'une qualité de vie de la personne âgée.

Ils contribuent enfin à l'intervention coordonnée des institutions et des acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires sur l'ensemble des problèmes liés aux personnes âgées qui feraient obstacle à leur qualité de vie.

Depuis la fusion du CLIC des Géants de Flandre et le CLIC Bailleul/Merville, le territoire de Cœur de Flandre agglo est couvert par le CLIC Flandre et Lys Autonomie ;

Vu la délibération 2016/044 du 9 mai 2016 portant adhésion de Cœur de Flandre agglo aux Centres Locaux d'Information et de Coordination ;

Considérant la délibération portant adoption du budget primitif de Cœur de Flandre agglo concernant l'année 2025 ;

Considérant la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » de Cœur de Flandre agglo ;

Il vous est proposé :

- de participer au financement du CLIC Flandre et Lys Autonomie au titre de l'année 2025 pour un montant de 0,60 € par habitant soit 62 616 € pour 104 360 habitants (source INSEE 2025),
- la convention fixera les modalités de versement des fonds.

Administrateurs au sein de l'association Flandre-Lys Autonomie, Valentin BELLEVAL, Marie SANDRA, Stéphane DIEUSAERT et Sandrine KEIGNAERT ne participent pas au vote.

Vote :

Pour : 74

Contre : 0

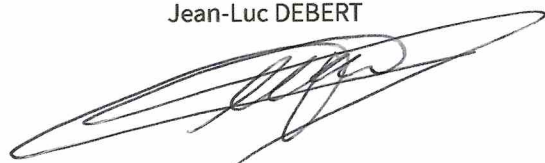
Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Luc DEBERT



Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 18 mars 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

